

BORDEREAU D'ENVOI

Affaire d'O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

P.V. N° 710 / 1977

OBJET DE LA PROCÉDURE

Témoignage sur l'observation d'un objet volant non
 identifié.

ENQUÊTE

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | PRÉLIMINAIRE |
| <input type="checkbox"/> | FLAGRANT DÉLIT |
| <input type="checkbox"/> | COMMISSION ROGATOIRE |

AUTRE

| NUMÉRO D'ORDRE | DÉSIGNATION DES PIÈCES |
|----------------|--|
| 1 | Procès-verbal de synthèse. |
| 2 | Procès-verbal d'audition témoin. |
| 3 | Photocopie carte de situation des lieux. |
| 4 | Croquis sommaire de l'O.V.N.I. |

CODÉ

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
 NOMBRE D'EXEMPLAIRES

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

DESTINATAIRES

| | |
|-----|--|
| 2 | M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A |
| 1 | M. Le Général Gouverneur Commandant le 1° Corps d'Armée et la 6° Région Militaire |
| 1 | M. Le Général Commandant 1ère Région Aérienne |
| X 2 | Direction de la Gendarmerie à <u>PARIS</u> . |
| 1 | M. Le Préfet du Département du JURA |

VU ET TRANSMIS PAR :

Le 6 Janvier 1978.

1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de GROUPEMENT LE 6.01.1978

GENDARMERIE NATIONALE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

n° 710
du 24 Décembre
1977

ANALYSE

Témoignage sur
l'observation
d'un objet volant
non identifié.

Pièce n° 1.

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le quatre Janvier.

Nous,

gendarme, agent de police judiciaire,
gendarme, agent de police judiciaire,

de la Brigade de Gendarmerie

Vu les articles 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos Chefs.

I- PREAMBULE -

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent soixante dix sept, à onze heures trente, photographe, demeurant
à se présente à notre Brigade,
et nous fait part qu'il a appris par la rumeur publique, qu'une personne de notre circonscription aurait été témoin d'une apparition "d'O.V.N.I.". Il nous précise qu'il s'agirait d'un demeurant
dont il ignore le nom, demeurant

Nous en déduisons qu'il s'agit du demeurant

II - ENQUETE -

Le vingt-quatre décembre mil neuf cent soixante dix sept, à quatorze heures quarante cinq, en service dans cette localité, nous nous rendons au domicile de l'intéressé afin de vérifier l'authenticité des dires qui nous ont été rapportés.

Monsieur nous confirme qu'effectivement,
le lundi 19 Décembre 1977, vers 2 heures du matin, il a été témoin de l'apparition d'un phénomène lumineux dans le ciel, alors qu'il circulait seul en automobile sur le Chemin Départemental n° 109.

Il a remarqué une boule émettant une lueur blanchâtre et dont la partie supérieure était plane ; elle se situait immobile à l'aplomb de la vallée où coule la rivière La Valouse, entre SAINT-HYMETIERE et VALFIN-sur-VALOUSE, lieu-dit "Le Moulin des Planches".

Il s'est rendu en direction de ce lieu où la vallée était éclairée comme en temps de pleine lune.

Le témoin a évalué le diamètre de cette boule à deux mètres environ et l'altitude légèrement supérieure aux sommets des collines avoisinantes.

Cette boule s'est ensuite déplacée en direction de l'Ouest, à une allure modérée, ce qui a permis au témoin de la suivre à vue sur 15 kilomètres environ. Il n'a perçu aucun bruit ou sifflement lors du déplacement ; seule une traînée lumineuse blanchâtre a été observée au moment de son départ.

.../...

Cette observation a duré trente minutes environ.

La déclaration du témoin fait l'objet de la pièce n° 2.

Une photocopie de carte au 50.000°, de situation des lieux, fait l'objet de la pièce n° 3.

Un croquis sommaire de la forme de l'OVNI suivant la description du témoin, fait l'objet de la pièce n° 4.

Nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie des observations faites par Monsieur

Au cours de différents services, nous avons poursuivi nos investigations sur notre circonscription, en vue de recueillir d'autres témoignages concernant cette affaire.

Les brigades limitrophes ont été consultées également à ce sujet.

Jusqu'à ce jour, aucun autre témoin n'a pu être découvert ou ne s'est fait connaître.

Fait et clos à

Le gendarme

le 5 Janvier 1978.

Le gendarme

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 710 / 19 77

PERSONNE
ENTENDUE

témoin de l'observation

RÉFÉRENCES

CE JOUR
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

vingt-quatre décembre mil neuf cent soixante dix sept,
gendarme, A.P.J

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons à son domicile :

Monsieur 27 ans, demeurant
né le 9 Novembre 1950 à

qui déclare à quatorze heures cinquante :

" - Le lundi 19 Décembre 1977, vers 2 heures du matin, je circulais
" à bord de ma voiture particulière, sur le CD.n° 109, venant de la
" direction de THOIRETTE (Jura), regagnant mon domicile

" - Arrivé à 200 mètres de l'entrée du village de CHEMILLA (39), au
" sommet du dos d'âne que forme cette route, j'ai aperçu une lueur dans
" le ciel ; elle se situait sur ma gauche, à l'aplomb de la vallée où
" coule la rivière "La Valcuse", et approximativement dans la direction
" de VALFIN-sur-VALOUSE (39). Cette lueur était blanchâtre et semblait
" immobile.

" - Je me suis rendu en direction de ce village par la vallée en ques-
" tion. Au cours de ce trajet, j'ai aperçu à deux reprises cette lueur
" en forme de boule. Je me suis arrêté et j'ai remarqué que cette boule
" lumineuse était rectiligne à sa partie supérieure. J'ai évalué son
" diamètre à 2 mètres environ.

" Le fond de la vallée était éclairé comme par temps clair en plei-
" ne lune. Je signale que le ciel était étoilé mais sans lune, au moment
" des faits.

" - Mon chien-loup qui m'accompagnait, a aboyé lorsque je me trouvais
" arrêté sous cette lueur, et son agressivité était identique à celle
" qu'il manifeste en la présence d'une personne inconnue.

" - Après quelques instants d'observation, cette lueur s'est déplacée
" en direction de l'Ouest, soit la région de St-JULIEN-sur-SURAN (39) ;
" au moment de son départ, j'ai remarqué une traînée lumineuse blanchâ-
" tre ; la vitesse du déplacement ne m'a pas paru excessive car j'ai pu
" suivre ce phénomène jusqu'au village de MONTAGNA-le-TEMPLIER (39). Je
" n'ai perçu aucun bruit ou sifflement. Cette lueur a continué son tra-
" jet toujours dans la direction de l'Ouest et je l'ai perdue de vue.

" SI : Je ne peux préciser l'altitude à laquelle se trouvait ce phéno-
" mène ; à mon avis, il devait se situer légèrement au-dessus du sommet
" des collines, car lors de mon déplacement, cette lueur se trouvait
" masquée par instant par les sommets, puis réapparaissait lorsque je
" ne trouvais sur les hauteurs.

" - J'ai suivi cette lueur pendant une trentaine de minutes environ,
" sur le trajet St-HYMETIERE à MONTAGNA-le-TEMPLIER. .../...

" - J'ai continué ma route jusqu'à St-JULIEN-sur-SURAN (39), dans
" l'espoir de rencontrer éventuellement une personne qui aurait été
" témoin de cette observation, mais sans résultat, étant donné l'
" heure.
" - Le lendemain, je suis retourné dans la même région, à la re-
" cherche de témoignages éventuels, mais en vain.
" - J'en ai parlé dans mon voisinage également.
" - Je n'ai pas jugé utile de vous aviser des faits, ne sachant
" pas que de telles observations pouvaient faire l'objet d'une en-
" quête de la part de vos services. ""

A le 24 Décembre 1977, à 15 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

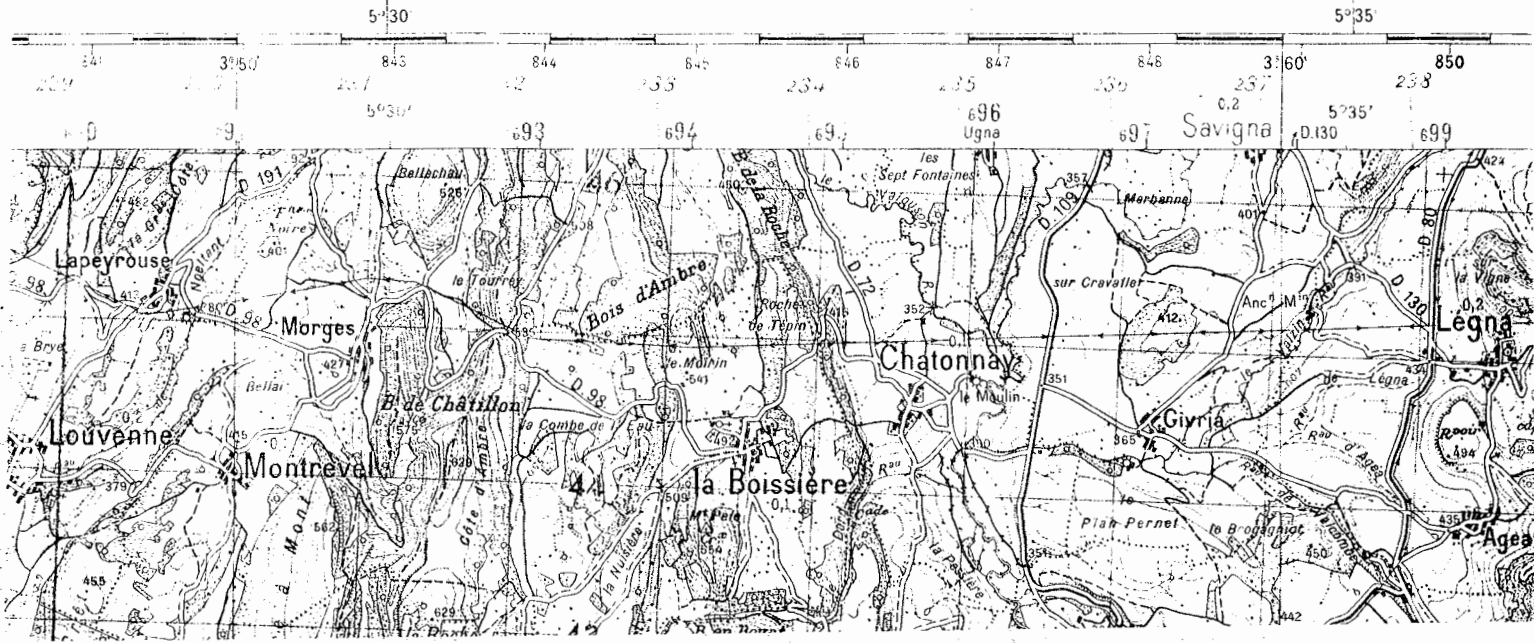
(A signé au carnet de déclarations).

I.G.N.F. M 761

Edition 1 Déc. 1954

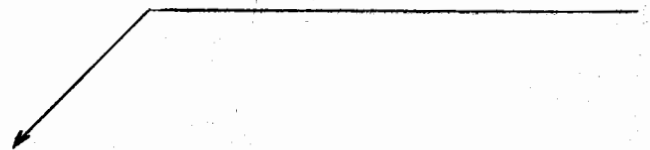
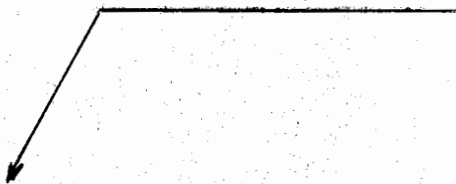
MOIRANS - EN MON

Orjelet (XXXII-27)

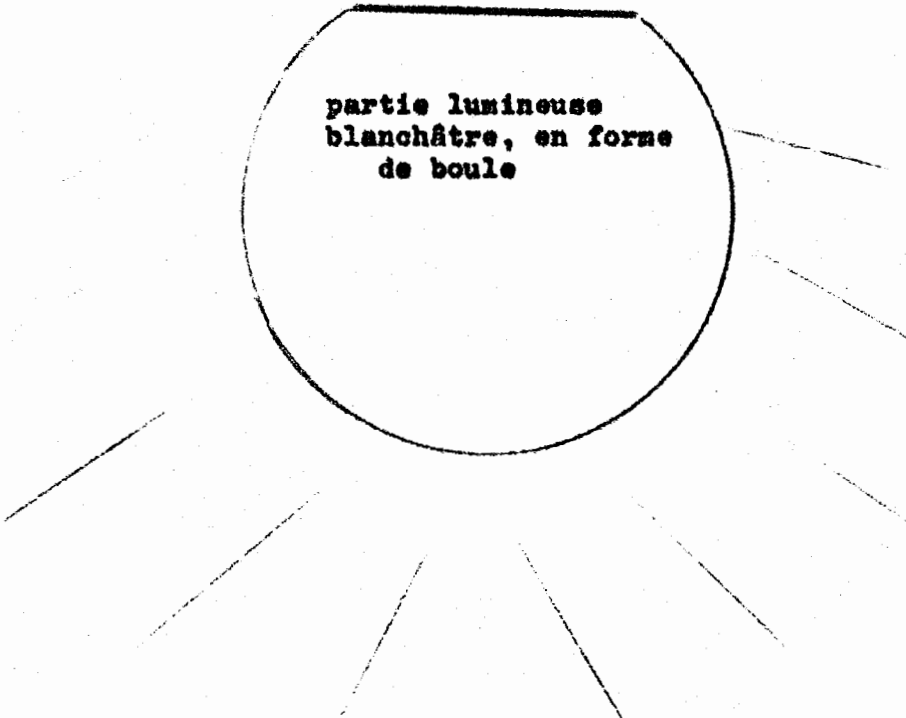


Sens de déplacement
du phénomène lumineux

Zone d'observation du phénomène
lumineux en état stationnaire



FORME DE L'O.V.N.I d'après
la description du témoin-



partie lumineuse
blanchâtre, en forme
de boule